

Atelier Cinéma Lycée – INFORMATIONS

Reprise le lundi 14 septembre à 17h

Présentation de l'atelier

L'atelier cinéma-lycée a pour objectif l'initiation à la réalisation de courts métrages en abordant essentiellement le jeu face caméra, l'écriture de scénarios, tournage puis montage. Selon l'effectif, le travail se fera en petits groupes. Le projet verra sa concrétisation par une soirée de projection au mois de mai.

Fréquence de l'atelier.

L'atelier se déroule sur 1 créneau hebdomadaire de 2h :
le lundi de 17h à 19h dans une salle de l'établissement précisée à la rentrée

Les ateliers ont lieu chaque semaine à partir **du lundi 14 septembre**. A ces dates devront être ajoutés **des créneaux de tournage (hors temps scolaire) sur des week-ends ou vacances scolaires d'avril.**

Adhésion à l'association Drôle de Drame et règlement de la cotisation annuelle

L'inscription à nos ateliers vous rend membre adhérent.e de l'association Drôle de Drame. L'adhésion vaut pour l'année scolaire en cours, soit du 1^{er} septembre au 31 août. Le règlement de la cotisation annuelle, d'un montant de 20€, se fait par chèque libellé à l'ordre de Drôle de Drame. (bulletin adhésion ci-joint, **une unique adhésion par famille si plusieurs enfants participent à des ateliers de Drôle de Drame**)

Inscription à l'atelier

Les inscriptions incomplètes au vendredi 2 octobre 2020 devront obligatoirement être régularisées au plus tard le vendredi 9 octobre 2020. Passée cette date, les élèves souhaitant s'inscrire ne pourront plus participer aux séances.

Règlement des droits d'inscription aux Ateliers

Le prix public de l'inscription est de 365 euros. Les droits d'inscription à l'atelier cinéma lycée sont facturés par l'établissement. Toute année entamée est due dans son intégralité. Aucun remboursement n'est possible en cas d'absence de l'élève à une ou plusieurs séances, à la répétition générale ou aux représentations.

En aucun cas, l'aspect financier ne doit être un frein à l'inscription de vos enfants. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter, en toute simplicité, le chef d'établissement (Mme Garnier pour le lycée)

Absence aux Séances

En cas d'absence, le responsable légal de l'élève absent est tenu de nous prévenir par e-mail (drolededrame2020@gmail.com) ou téléphone (06.62.53.89.79) au plus tard une heure avant le début de la séance. Les séances manquées ne sont ni rattrapables, ni remboursables.

En cas d'absences répétées, nous nous réservons le droit de contacter le responsable légal de l'élève absent pour discuter de l'implication de son enfant dans les projets de l'Atelier, et notamment les représentations de fin d'année.

Annulation de Séances

Les annulations de séance ont un caractère tout à fait exceptionnel. Lorsqu'elles surviennent, nous nous engageons à prévenir par e-mail et au plus tôt les responsables légaux des élèves concernés. Les responsables au sein de l'établissement scolaire en sont également informés.

En cas de force majeure liée à la fermeture de l'établissement en cours d'année, la compagnie envisagera, dans la mesure du possible, de proposer un suivi de l'activité à distance.

NB A l'issue de la période d'inscription, Drôle de Drame se réserve le droit d'annuler l'atelier dans le cas où le nombre d'inscrits serait insuffisant.